

# VIE SYNDICALE 81



SNUipp Tarn  
2, av Colonel Teyssier  
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN  
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34  
Fax: 05 63 38 34 28  
E-mail: [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)



Dispensé de timbrage CT ALBI

# P

PRESE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N° 72 Avril 2004

1.50 €

## SOMMAIRE

- Edito : où va l'école maternelle ? P 1
- compte-rendu du CTP du 26 mars P 2
- comment casser les services publics ...
- demi-journée d'infos syndicales P 3/4
- enquête maternelle
- pour les syndiqué-es congrès départemental p 5/6

**VENDREDI 14 MAI**

9 h - 17 h

**CONGRÈS**

**DÉPARTEMENTAL**

**DU SNUIPP**

à

**LAVAU**

au Chai des Clauzades

Voir plan et modalité en pages

**SAMEDI 15 MAI**

9 h - 12 h

**GRAULHET**

Foyer Léo Lagrange

**1/2 JOURNÉE D'INFO  
SYNDICALE**

Où va l'École Maternelle ?

Les « classes passerelles »  
et La scolarisation des 2 ans

avec **Brigitte Lopez**  
Secrétaire Nationale  
du SNUipp

**Comment y participer ?**

**C'est un droit ouvert à toutes et  
tous, syndiqué-es ou non**

Modalités au dos  
de l'enquête départementale

# DEMI - JOURNÉE INFO-SYNDICALE MATERNELLE

## Où va l'École Maternelle ?

L'École Maternelle est aujourd'hui, pour le gouvernement le « maillon faible » du Service Public d'Éducation car :

- ▶ la scolarité n'y est pas obligatoire
- ▶ la scolarisation des enfants de 2 ans est mise en débat pour mieux la supprimer ou tout au moins la diminuer (dans le Tarn elle est passée de 62 % en 1995 dans le public à 44,5 % en 2003, soit une baisse de 17,5 % en 8 ans)
- ▶ dans le cadre de la décentralisation, laisser la charge de l'accueil des 2 ans aux mairies serait une économie importante pour le budget de l'Etat. Ce serait le début de la municipalisation des personnels d'éducation.
- ▶ les foyers les plus favorisés ne seraient pas lésés puisqu'ils pourraient récupérer en déduction fiscale le surcoût imposé aux familles par les autres moyens de garde (seuls la moitié des foyers sont imposables sur le revenu).
- ▶ pour les familles modestes c'est le retour de la mère au foyer qui est induit

D'où l'idée avancée de mettre en place des « classes passerelle » dans lesquelles on ferait la différence entre un temps d'enseignement et un temps d'accueil qui pourrait être confié à du personnel municipal. Enfin une justification pour des demi-postes sur les classes accueillant des enfants de 2 ans.

Mais le principe des classes passerelle est tout autre. Il s'agit de faciliter l'entrée des enfants de 2 ans à l'école maternelle :

- ▶ en aidant au passage des enfants des structures petite enfance vers l'école maternelle tout au long de l'année scolaire
- ▶ en mettant des moyens supplémentaires au moment de l'arrivée des élèves en début d'année : présence de membres du RASED pendant la ou les premières semaines de l'année scolaire, d'éducateur/trice de jeunes enfants, ...
- ▶ en acceptant des effectifs très réduits en début d'année scolaire pour permettre un accueil échelonné tout au long de l'année
- ▶ en ajoutant la classe passerelle aux autres classes de l'école maternelle : lorsque l'enfant est prêt, il intègre la classe des 2 ans en cours d'année
- ▶ en acceptant la participation des parents et le partenariat avec les structures petite enfance

**Venez vous informer et débattre samedi 15 mai**



# COMPTE RENDU DU CTPD CARTE SCOLAIRE

Habituellement toutes les ouvertures, fermetures ou modifications de postes sont traitées au CTPD de février, en une seule fois.

Ensuite, se tient la CAPD des règles du mouvement qui fixe, en particulier, les modalités de recasement après fermeture de poste et des priorités dans les cas, par exemple de restructuration ou de création de nouvelle école.

Or cette année l'IA a fait de nouvelles propositions de carte scolaire 1<sup>er</sup> degré lors du CTPD collèges, la veille de la publication de la circulaire du mouvement.

Les collègues dont le poste a été fermé n'ont reçu l'information chez eux que pendant les congés scolaires ou à leur retour de vacances.

Pour le SNUipp ce calendrier décalé minimise les effets négatifs de la carte scolaire en étalant les annonces.

## Titulaires remplaçants

Il s'agit d'un redéploiement basé sur la féminisation et l'âge de l'ensemble des

collègues dans chaque circonscription (projection des congés maternité, ..).

Mais, suite au mouvement de cette année, de nombreuses femmes jeunes vont changer d'affectation et ce qui avait motivé ce redéploiement risque fort de s'avérer caduc. La circonscription de Gaillac perd à elle seule 5 moyens de remplacement.

## Postes fléchés langue

Face à la difficulté de mettre en place l'apprentissage des langues par les instits/PE et au coût représenté par des intervenants extérieurs l'IA commence à implanter des postes fléchés, ce qui pose plusieurs problèmes :

1. Cela limite le nombre de choix au mouvement pour les « non-langue »
2. En cas de fermeture de poste, quel est le poste fermé ? Le dernier arrivé ou le dernier arrivé sauf le poste fléché ?
3. le décroisement deviendra obligatoire pour l'autre collègue du cycle.

L'EN de Mazamet, chargé des langues pour le Tarn, s'est engagé à tenir un

groupe de travail sur ce sujet.

## Postes IMF

Ces postes sont implantés en fonction des personnes qui ont le CAFIPEMF qui seront prioritaires pour rester sur leur poste.

De notre point de vue le souci légitime de l'IA d'avoir des postes d'IMF occupés par des personnels titulaires du CAFIPEMF le conduit à implanter des postes en fonction des personnes et non de nommer des personnes sur des postes. C'est faire fonctionner à l'envers l'implantation des postes et la nomination des personnels.

Le SNUipp a toujours défendu le principe de séparer la carte scolaire, ainsi que l'élaboration des règles de gestion du personnel (mouvement, avancement, ...) des opérations du mouvement. C'est ainsi que l'on préserve le mieux l'équité.

La décision a été prise d'autorité par l'IA malgré le désaccord sur la méthode de l'ensemble des délégués du

personnel

## Les mesures

### ► fermeture de 11 postes de remplaçants :

- ZIL Albi Pasteur
- ZIL Albi Herriot 2
- ZIL Castres Louis David
- ZIL Aussillon Jules Ferry
- BD Congés Gaillac Catalanis
- BD Congés Gaillac La Voultte
- BD Congés Brens
- BD Congés Cadalen
- BD Congés Coufouleux
- BD Congés Ste Cécile d'Avès
- BD Congés Gaillac Tessonnières

### ► ouverture de 15 postes de remplaçants :

- ZIL Montredon Labessonié
- ZIL Réalmont
- ZIL Brens
- ZIL St Sulpice
- BD Congés Le Séquestre
- BD Congés Valdériès
- BD Congés Castres

Roulandou

- BD Congés Lautrec
- BD Congés Marssac
- BD Congés Cuq Toulza
- BD Congés Brassac
- BD Congés Labruguière Pasteur
- BD Congés St Pierre de Trévisi
- BD Congés Vabre
- BD Congés Lacaune

### ► fléchage de 4 postes langues :

- Albi Jules Ferry (espagnol)
- Albi Rayssac (Allemand, si poste vacant)
- Lagarrigue (espagnol)
- Castres centre 2 (Allemand)

### ► réimplantation des postes IMF fermés en février :

- St Sulpice Molétrincade élémentaire
- St Sulpice Molétrincade maternelle
- Beauvais/Tescou
- décharge IMF (sur les 3 précédents)
- Cambon d'Albi

## COMMENT CASSER LES SERVICES PUBLICS ... EN ÉVITANT LES REMOUS...

### UNE PHILOSOPHIE : LES AJUSTEMENTS

Théorisée dans les années 80 par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce, c'est la logique des gouvernements Raffarin : réduire les impôts, les dépenses publiques et parapubliques (santé, éducation, travail...), réduire le coût du travail (salaires, retraites, flexibilité...), favoriser le dumping social. En 1987 avec l'Acte Unique Européen, l'offensive est lancée contre les services publics (article 22 : « *Le marché assure habituellement la répartition optimale des ressources au bénéfice de l'ensemble de la société* »).

### UN OUTIL POUR Y ARRIVER...

La Loi Organique relative aux Lois de Finance (L.O.L.F.) : Danger pour l'emploi public

Elle a été adoptée grâce à un large consensus politique parlementaire quasi unanime (abstention des députés PCF) a été promulguée le 1<sup>er</sup> août 2001.

Jusqu'à cette année le budget de l'Éducation Nationale distinguait les crédits de fonctionnement, d'équipement et d'emplois par corps et par grade. Le nombre d'instits, de PE, de certifiés, d'agrégés, ...) était défini.

Dans la L.O.L.F. les crédits pour l'enseignement

dans le premier degré seront gérés par les recteurs-trices sans affectation déterminée. Les crédits de rémunération des personnels pourront être ponctionnés pour d'autres utilisations, mais ne pourront pas être abondés par d'autres crédits du programme.

On pourra supprimer des emplois pour payer des frais de fonctionnement, mais pas le contraire ! Il vaudra mieux avoir de jeunes contractuels que de vieux titulaires en fin de carrière.

### ET POUR LES GRINCHEUX QUI S'Y OPPOSERAIENT : LA LOI « PERBEN 2 »

Cette loi est censée combattre la grande criminalité en bande organisée, le terrorisme, les trafics en tous genres... Reste à savoir, pour les gens qui nous gouvernent ce qu'est un terroriste ou une bande organisée.

Les avocats ne s'y sont pas trompés en faisant grève et en descendant dans la rue contre l'atteinte aux droits de la défense et le renforcement des pouvoirs l'exécutif (ministères de l'intérieur et de la justice) au détriment du pouvoir judiciaire (théoriquement indépendant : voir les recalculés des ASSEDICS) Parmi les 15 cas répertoriés au code de la procédure pénale, comme relevant de ces procédures exceptionnelles, 2 au moins pourraient nous être appliquées :

► le N°9 « *crime de destruction, dégradation et*

*détérioration d'un bien commis en bande organisée* » Il ne va pas faire bon d'aller occuper l'Inspection Académique, le Rectorat ou le Conseil général, de jeter quelques œufs sur la vitrine d'une préfecture, de faucher du maïs transgénique... Une arme redoutable contre le monde syndical et les mobilisations...

► le N°13 « *délit d'aide à l'entrée et au séjour irrégulier d'un étranger en France commis en bande organisée* » Il ne va pas faire bon d'être à la Ligue des Droits de l'Homme, au MRAP, à SOS racisme, au Secours Populaire, au Secours Catholique, au Croissant Rouge, à la Croix Rouge... qui aident quotidiennement les demandeurs d'asile.

Ajoutez à cela :

- les écoutes téléphoniques
  - les gardes à vue de 4 jours avec présence d'un avocat non plus dès la première heure mais à partir de la 36<sup>ème</sup>
  - les perquisitions de jour comme de nuit
  - le « plaider coupable » qui permet aux plus puissants de négocier et fait accepter aux plus faibles une peine sans jugement
- .... et vous retrouvez le « Meilleur des Mondes » de Georges Orwell.

La machine à remonter le temps est en marche. On se croyait en 2004 mais on se retrouve en 1984... Le vrai libéralisme, c'est l'État Policier !!!